Pour citer cet article :

Plaquette du Service social de l'enfance (sans date), archives du CNAHES.

Enfants en justice
XIX-XXème siècles

LES ENFANTS

...NE DEVRAIENT-ILS PAS TOUS RESPIRER CETTE JOIE DE VIVRE?...

ET POURTANT...

...COMBIEN Y EN A-T-IL CHEZ LESQUELS LA POSSIBILITÉ DE CONFIANCE, DE BONHEUR SEMBLE A JAMAIS DISPARUE :

Enfants négligés et délaissés par des parents inconscients de leurs devoirs et incapables de les remplir.

Enfants détestés, brutalisés et exploités par ceux qui devraient les protéger et les chérir.

Enfants qui en ouvrant les yeux à la vie n'y ont trouvé que bassesse et abjection et qui sont engagés sur la mauvaise voie parce qu'ils n'en connaissent pas d'autre.

Aidez-nous à donner à ces petits, à ces adolescents, les soins, l'affection, l'éducation qui leur sont indispensables !

VENEZ NOUS VOIR !

LE SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE

rattaché au Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine, placé sous les hauts patronages de : M. le Garde des Sceaux et de MM. les Ministres de l'Education Nationale et de la Santé Publique (reconnu d'utilité publique par décret du 31 mars 1928). Siège Social : 36, quai des Orfèvres, Paris (1er).

SERVICES ET CONSULTATIONS

19, rue du Pot-de-Fer, Paris 5e

(y adresser toute la correspondance)

Téléphone : Glacière 26-39

Chèques postaux : Paris 1105-32

Permanences : de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

La Secrétaire générale reçoit le jeudi de 15 à 18 heures.

COMMENT NOUS LES AVONS CONNUS !

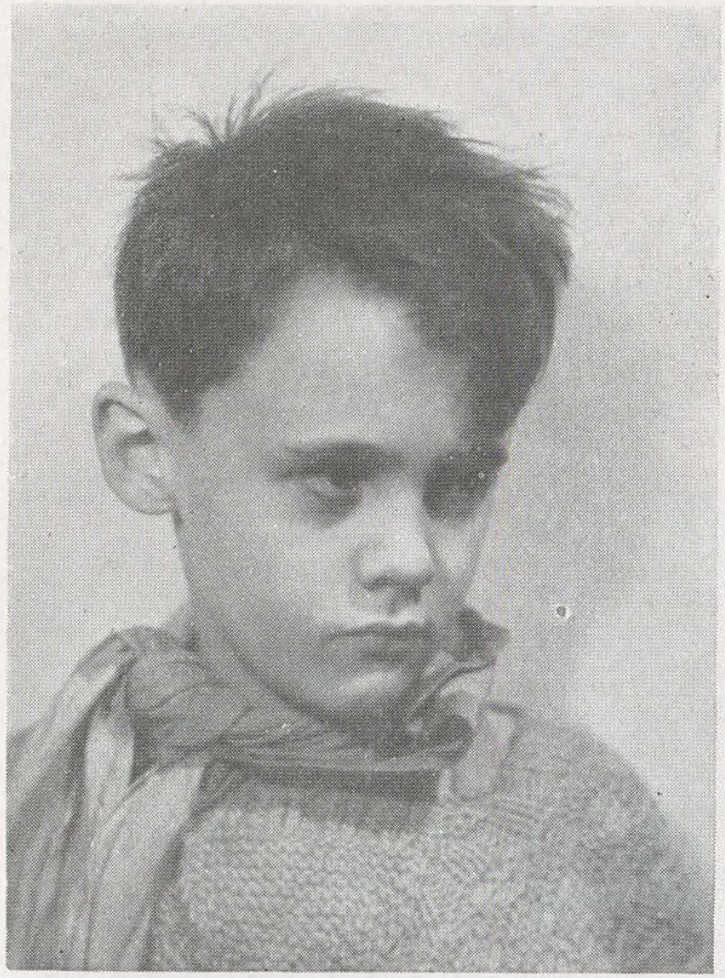

L'instituteur avait déjà remarqué son irrégularité à l'école et sa grande maigreur. Lorsqu'un jour **André** arriva en classe la tête tuméfiée, l'air encore plus misérable que de coutume, il fut signalé au Procureur comme enfant maltraité.

L'enquête nous fit connaître une mère travailleuse, mais dure jusqu'à la brutalité, un beau-père ivrogne qui détestait l'enfant, un enfant effronté, indocile, de caractère difficile. Au cours d'une discussion le beau-père lui avait labouré la jambe avec un tisonnier ; il lui avait ainsi fait des blessures qui ont suppuré pendant les deux premiers mois du séjour de l'enfant au Foyer de Soulins.

Un dimanche, lorsqu'on lui annonça la visite de sa mère, André pâlit : « Oh, là, là, fit-il, je me débine... » Et devant la remontrance étonnée qui lui fut faite : « Ah! Mz'elle, si vous aviez une mère aussi rosse que la mienne, vous en diriez autant. »

(Cas signalé pour Déchéance Paternelle.)

■

Anne avait dix ans, mais en paraissait sept lorsqu'elle fut arrêtée et amenée au dépôt parce que, dans une boutique, elle avait volé de l'argent dans la caisse. Elle fut confiée à notre Maison d'observation à Brunoy. L'enquête nous apprit qu'en volant l'argent, Anne n'avait fait qu'obéir à sa mère. Celle-ci vivait de prostitution, avait déjà purgé trois condamnations pour

vol et le père était un alcoolique invétéré. Il n'existait pas de foyer, l'enfant couchait tantôt avec l'un de ses parents, tantôt avec l'autre, au hasard de l'hôtel meublé.

Anne n'avait jamais été à l'école et ne connaissait pas ses lettres. Au premier examen nous pensions à tort avoir affaire à une débile, tellement cette enfant était éteinte. Malgré cette existence épouvantable, Anne, très attachée à sa mère, a souffert d'en être séparée et pendant plusieurs semaines a gardé au Foyer de Soulins, son aspect triste et résigné. Petit à petit seulement nous l'avons apprivoisée.

Actuellement, c'est une enfant transformée, vive, heureuse et tendrement aimée par la famille à qui elle a été confiée.

(Enfant délinquant.)

■

Aline avait près de quatorze ans lorsque sa mère, marchande dans les marchés, l'amena chez le Président du Tribunal pour Enfants de la Seine, et demanda contre elle la Correction Paternelle. Mme B... avait la face cramoisie et le verbe mal assuré, elle accusait Aline d'être une mauvaise fille, de s'être sauvée et de traîner dans la rue.

Aline écoutait ces accusations, l'œil dur, les lèvres serrées. Il était exact qu'elle avait quitté la maison.

Le Magistrat sentant quelque drame familial nous confia la mère et la fille. Lorsqu'au Service Social, seule

avec Aline, l'Assistante lui demanda doucement ce qui s'était passé, la fillette eut une longue hésitation, puis ses yeux se remplirent de larmes et elle finit par dire à voix basse : « Voyez-vous, Mademoiselle, lorsque maman rentre le soir et qu'elle est « comme ça », elle jette son assiette par terre et lape sa soupe comme un chien. Je n'ai plus pu le supporter, alors je suis partie... »

Aline se révéla une enfant difficile. Habituée à une liberté complète, il a fallu presqu'un an de patience pour l'accoutumer à une vie régulière et vaincre ses mouvements de révolte, son entêtement et son orgueil. Ses qualités, une grande droiture, une nature très affectueuse ont pris le dessus et elle fait actuellement un bon apprentissage dans une institution où elle donne toute satisfaction.

NOTRE SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE

est rattaché au Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine et les enfants dont il s'occupe lui sont, pour la plupart, confiés par les Magistrats.

Dans tous les cas notre action est la même :

1° Fournir par des enquêtes familiales et sociales et par des examens médicaux, psychiâtriques et psychologiques, les renseignements propres à éclairer le Magistrat sur la nature et l'histoire de l'enfant dont il doit s'occuper et sur son entourage ;

2° Rechercher le traitement ou les mesures d'éducation susceptibles d'améliorer la situation critique dans laquelle se trouve l'enfant ; pour cela connaître toutes les administrations publiques et les œuvres privées qui s'occupent de l'enfance et de l'adolescence et être en relations constantes avec elles ;

3° Participer à la rééducation et à la réadaptation de l'enfant par les visites répétées et l'influence personnelle de l'Assistante qui le suit, soit dans sa famille, soit ailleurs souvent pendant des années.

Nous occupons vingt-huit Assistantes sociales professionnelles auxquelles sont attachées cinq secrétaires pour tenir à jour les dossiers des enfants que nous suivons. Nous avons trois ou quatre consultations médico-psychiâtriques par semaine ; chaque enfant dont nous nous occupons est examiné par nos docteurs.

Des services annexes, tels que leçons à certains

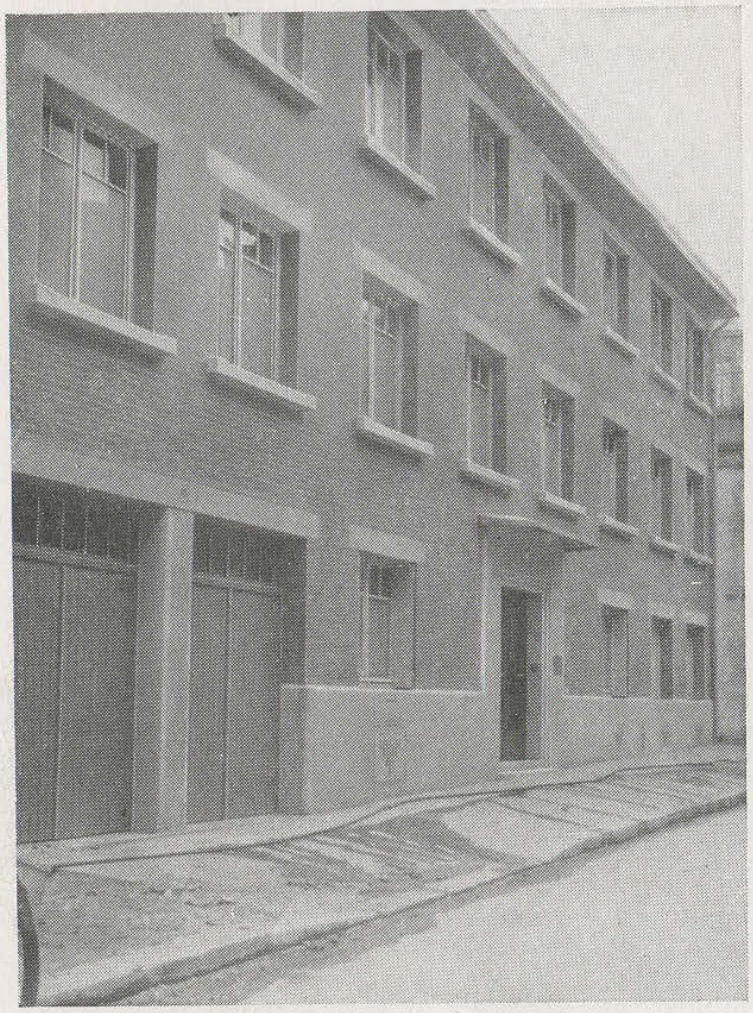

Service Social de l'Enfance
19, Rue du Pot-de-Fer

enfants, organisation des loisirs, bibliothèque circulante, vestiaire, etc..., fonctionnent grâce au dévouement d'un groupe d'amis du service qui nous donnent leur temps bénévolement.

■

Notre maison d'accueil, d'observation psychologique et de traitement « Le FOYER de SOULINS », à Brunoy (S.-et-O.) est destiné à héberger provisoirement, avant qu'on prenne pour eux une mesure définitive :

Des garçons et fillettes de 8 à 13 ans dont la conduite est bizarre ou associale et qui ne s'adaptent pas à leur milieu ;

D'autres que l'on doit retirer d'un milieu indigne et dépravé dont on suppose qu'ils ont vraisemblablement déjà subi la mauvaise influence.

Ces enfants, presque tous instables, présentent des troubles du caractère ou des réactions dues à des chocs émotifs ; après un séjour de deux à six mois où ils sont suivis et soignés individuellement l'on prend pour chacun d'eux la mesure d'éducation la plus appropriée possible.

Jeux dans le Parc au Foyer de Soulins

Une chambrette au Foyer de Soulins.

La toilette au Foyer de Soulins.

La classe au Foyer de Soulins.

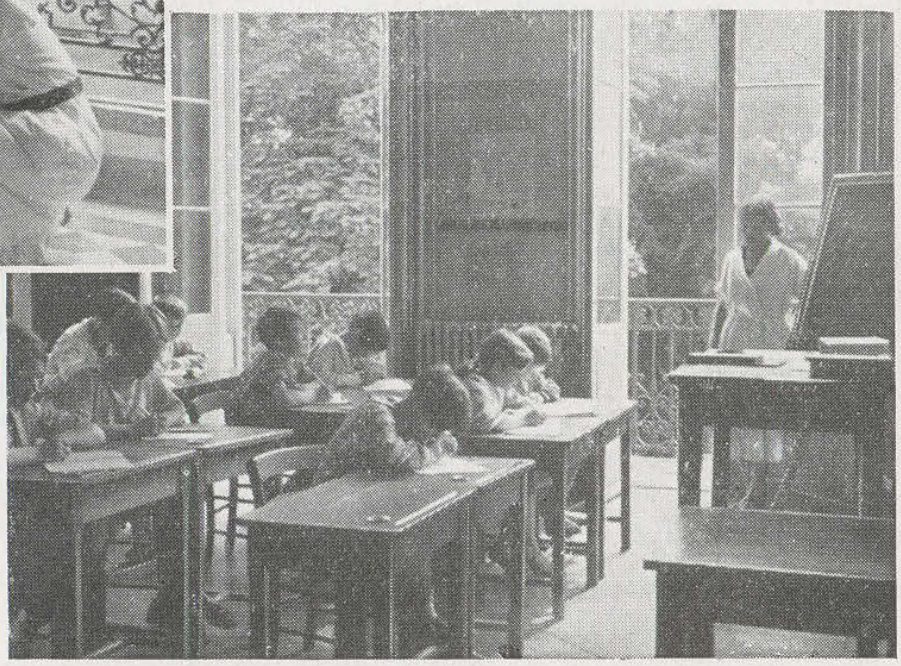

Transformer un enfant malheureux en enfant heureux.

Donner aux jeunes qui végètent et s'étiolent les soins et l'éducation indispensables pour les préparer à la vie.

Faire d'un enfant que les circonstances semblent condamner à la maladie et peut-être à la délinquance, un citoyen sain et utile au pays.

C'est là le but de notre effort.

■

Nombre de situations familiales examinées de Mai 1923 à Novembre 1932 : 5.135.

Plus de 10.000 enfants dont une grande partie ont été suivis pendant des mois et des années.

Nombre de cas actifs pour lesquels des visites et démarches continuelles sont nécessaires : environ 1.300.

COMMENT NOUS AIDER ?

En nous versant une cotisation annuelle ou en nous faisant des dons chaque fois que vous le pourrez.

En vous intéressant matériellement et moralement à certains de nos protégés qui doivent être retirés du milieu familial et en assurant ainsi leur éducation, soit dans une bonne famille, soit dans un internat approprié.

Si vous êtes industriel ou commerçant, en versant à notre Caisse d'apprentissage une partie de la taxe à laquelle vous êtes assujetti. Notre Service étant habilité à cet effet, vous obtiendrez l'exonération du montant de la somme que vous nous aurez ainsi versée.

En parlant de notre Service à vos amis susceptibles de s'y intéresser et en nous amenant de nouveaux membres.

En nous donnant des vêtements et du linge pour notre vestiaire ou du tissu pour en confectionner.

En nous offrant des livres pour la bibliothèque circulante de nos jeunes protégés.

En disposant de votre temps, de votre auto, si vous en avez une, une demi-journée par semaine, en faveur de nos Assistantes qui doivent faire des enquêtes fatigantes et lointaines dans tout le département.

■

LE SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE

19, Rue du Pot-de-Fer, Paris-5e — Tél. : Glacière 26-39

Chèques Postaux : Paris 1105-32

LOUBOK, IMP.